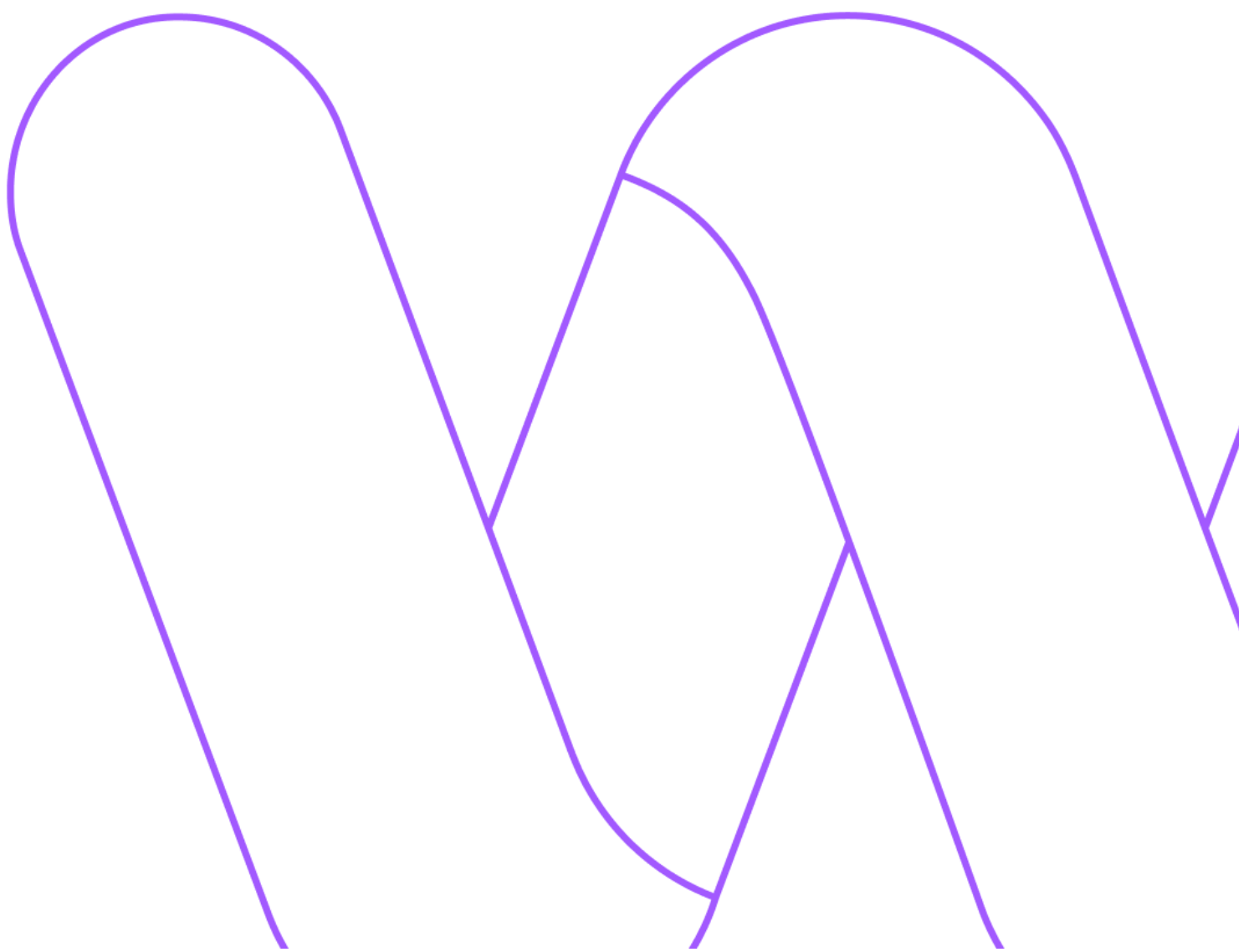


Procédure

Campagne vaccination anti- grippe 2026

[AmeliPro du 25 sept.2026](#)



Sommaire

Vaccination contre la grippe (à partir du 13 octobre 2026)	2
<i>Prescription et injection du vaccin</i>	2
<i>Prise en charge du vaccin et de l'injection</i>	3
1. Le code prestation VGP	3
2. La facturation dans Winpharma	4
2.1 <i>Facturation</i>	4
Méthode 1. Vente d'un vaccin antigrippe	4
Méthode 2. Saisie de l'honoraire de vaccination VGP	4
2.2 <i>L'administration du vaccin</i>	5
2.3 <i>Le remboursement</i>	6
2.4 <i>Taux de prise en charge mutuelle</i>	6
2.5 <i>Le formatage de la facture</i>	7
2.6 <i>Impression de l'attestation de vaccination</i>	7
3. Journal de vaccination	8
4. Envoi de la note de vaccination au DMP	8

Vaccination contre la grippe (à partir du 13 octobre 2026)

IMPORTANT : Les facturations des vaccins grippe et Covid doivent être obligatoirement effectuées sur des factures séparées (CTRL + N). Cette méthode vous permet notamment d'imprimer les attestations de vaccination séparément.

La vaccination contre la grippe débutera le **13 octobre 2026** en métropole, aux Antilles et en Guyane, et se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2027.

Prescription et injection du vaccin

Le [décret n° 2023-736](#) du 8 août 2023 a élargi les compétences des pharmaciens d'officine en matière de vaccination en leur permettant de prescrire et administrer le **vaccin contre la grippe saisonnière à toutes les personnes âgées de 11 ans et plus**.

Professionnel de santé	Public
Pharmacien en officine, en pharmacie à usage intérieur ou en laboratoire de biologie médicale	Prescription et injection du vaccin à toute personne de 11 ans et plus
Préparateur en pharmacie d'officine sous la supervision du pharmacien	Injection du vaccin à toute personne de 11 ans et plus (sur prescription médicale de l'acte et du vaccin)

Le médecin, la sage-femme, le pharmacien ou l'infirmier peut délivrer un bon de prise en charge du vaccin contre la grippe pour les femmes enceintes.

Pour les enfants de 2 à 10 ans, le pharmacien ne peut ni prescrire ni administrer le vaccin contre la grippe. La vaccination peut notamment être réalisée par un médecin, une sage-femme ou un infirmier, selon les conditions prévues par la réglementation.

IMPORTANT : Vaccins contre la grippe : la prescription devient obligatoire.

Les vaccins contre la grippe sont désormais soumis à une prescription obligatoire pouvant être établie par le médecin, la sage-femme, le pharmacien ou l'infirmier. Cette disposition entre en application le 10 juillet 2026.

Prise en charge du vaccin et de l'injection

Le vaccin est **pris en charge à 100 %** par l'Assurance Maladie pour les personnes à risques :

- Il est remis à la pharmacie, sur présentation de la carte Vitale et du **bon de prise en charge de l'Assurance Maladie**.
- L'injection du vaccin est prise en charge dans les conditions habituelles pour ces personnes à risque et sur présentation du bon de prise en charge et de leur carte Vitale.

Bons de prise en charge de l'Assurance maladie :

- [Bon 610e – Enfants de 6 mois à 10 ans à risque, sans ALD](#)
- [Bon 610e – Enfants de 6 mois à 10 ans à risque, avec ALD](#)
- [Bon 610d – Personnes de 11 ans et plus éligibles à risque, sans ALD](#)
- [Bon 610d – Personnes de 11 ans et plus éligibles à risque, avec ALD](#)
- [Bon 610f – Enfants de 2 à 17 ans sans comorbidités](#)

Documents au format PDF, à télécharger et à imprimer selon les besoins.

Elle est prise en charge à 100 % pour les femmes enceintes (à partir du 6e mois de grossesse et jusqu'à 12 jours après l'accouchement) et pour les patients bénéficiant d'une affection de longue durée (ALD) pour lesquels le vaccin est recommandé.

À noter : les personnes bénéficiaires de l'AME et éligibles à la vaccination contre la grippe en raison de leur âge ou de leur état de santé bénéficient d'une prise en charge à 100 % du vaccin et de l'injection.

Le vaccin contre la grippe saisonnière proposé aux enfants de 2 à 17 ans révolus sans maladie chronique (comorbidité) est pris en charge à 65 % par l'Assurance Maladie.

1. Le code prestation VGP

Le code prestation VGP est déjà créé : « Vaccination Grippe Pharmacien »

The screenshot shows the Winpharma software interface for product management. The main header displays 'PRODUIT : 10004127'. Below this, the 'Nom' field contains 'VACCINATION GRIPPE PHARMACIEN'. The 'CODE' field shows 'VGP' with the internal code '+10004127'. The 'Prix PUBLIC' is listed as '7.50 €' and the 'Prix CEPS' is also '7.50 €'. A callout box on the right explains: 'Le produit « Vaccination Grippe Pharmacien » apparaît dans la base produits. Le prix est 7.50 € (7.88 € pour DOM), TVA 0% et le code acte VGP'. At the bottom, the 'Code Acte' field is set to 'VGP'.

2. La facturation dans Winpharma

2.1 Facturation

Méthode 1. Vente d'un vaccin antigrippe

Si la facturation commence avec la saisie d'un vaccin antigrippe, pour un patient de 11 ans et plus, le dialogue suivant apparaît :

Vaccination Antigrippe ? x

Voulez-vous facturer un acte de vaccination ?

- Facturer le vaccin seul** → Procéder à la facturation du vaccin comme d'habitude
- Facturer le vaccin et l'honoraire de vaccination → La vente du vaccin et son administration (le code VGP). Le code VGP s'ajoute dans la facture automatiquement.
- Vaccin fourni par le patient, facturer l'honoraire de vaccination → Pas de dispensation du vaccin, seule l'administration (code VGP) du vaccin fourni par le patient sera facturée.

Méthode 2. Saisie de l'honoraire de vaccination VGP

Si la facturation commence avec la saisie du produit « Vaccination Grippe Pharmacien », le dialogue suivant apparaît :

Vaccination Antigrippe ? x

Vous avez saisi l'acte Vaccination Grippe Pharmacien. Conformément à l'Article R5125-33-9 le remplissage du registre de la vaccination est obligatoire.

Veuillez indiquer les informations concernant le vaccin administré (scannez le code Datamatrix ou sélectionnez dans la liste)

Produit: VAXIGRIP INJ SRG0,5ML/AIG 1 RP

Lot: 521651

Numéro de série: 5165165

Date péremption: 01/01/2024

Buttons: Facturer le vaccin, Vaccin fourni par le patient, Annuler

Prescription sidebar: Nom, Prénoms, Adresse, RPPS, ID / Finest, Spéc, Tél, Dates, Date/orig, Date fac

Table:

N	Produit	Liste	Stock	Cmd	Code Acte	TVA	Base	Prix TTC en €
1	VACCINATION GRIPPE PHARMACIEN				0.100%	0.0	0.00	7.50

Callouts:

- Informations sur le vaccin administré au patient (rempli en automatique lors du scan du produit) → points to the product field.
- Saisie de la ligne : Vaccination Grippe Pharmacien → points to the table row.

IMPORTANT : Le vaccin fourni par le patient aura la quantité à 0 dans la facture. La saisie du numéro du lot est requise. Il est interdit de saisir plus d'un vaccin dans la facture en cas de présence de l'acte VGP.

2.2 L'administration du vaccin

Si le code VGP est présent dans la facture, il est nécessaire d'indiquer le nom du pharmacien qui effectuera l'administration du vaccin dans le dialogue suivant.

Registre de vaccination ? x

Veuillez sélectionner le nom et prénom d'exercice de la personne qui va administrer le vaccin :

Pharmacien :

Ajouter un pharmacien...

Enregistrer Annuler

Apparaissent dans cette liste les seuls pharmaciens autorisés à administrer le vaccin

Seuls les pharmaciens autorisés à administrer le vaccin apparaissent dans cette liste. Pour que la liste déroulante ne soit pas vide, cliquer sur « Ajouter un pharmacien » pour attribuer le droit à la vaccination aux personnes concernées.

Les informations nom, prénom et code RPPS du pharmacien sont obligatoires pour cocher la case dans la colonne « Vaccination ».

Gestion des Opérateurs ? x

Code	Nom	Nom complet	Prénom complet	No RPPS	Mot de passe	Par défaut	Par défaut pour ce poste	Journalisation	Vaccination	Groupes
1	1 TITULAIRE	DUPONT	JACQUES	11111111511		☐	☐	☒	☒	
2	2 OP2					☐	☐	☒	☐	
5	5 OP5					☐	☐	☒	☐	
6	6 OP6					☐	☐	☒	☐	
7	7 OP7					☐	☐	☒	☐	
9	9 OP9					☐	☐	☒	☐	

Compléter Nom, Prénom, RPPS et cocher la case Vaccination pour autoriser l'opérateur à administrer le vaccin

RAPPEL : Les préparateurs en pharmacie formés à l'administration des vaccins peuvent administrer le vaccin contre la grippe saisonnière aux personnes âgées de 11 ans et plus, sous la supervision d'un pharmacien formé à l'administration ou à la prescription de vaccins. Les étudiants en troisième cycle des études pharmaceutiques peuvent également administrer le vaccin aux personnes âgées de 11 ans et plus, sous la supervision d'un maître de stage.

Pour activer le droit de vaccination pour les préparateurs, compléter les Nom, Prénom, RPPS (en l'absence de RPPS, saisir le code 00000000000, soit 11 zéros) et cocher la case Vaccination pour autoriser l'opérateur à administrer le vaccin.

À noter : Le numéro RPPS renseigné sera imprimé sur l'attestation de vaccination. Pour les préparateurs en pharmacie ne disposant pas de leur propre numéro RPPS, il est possible d'indiquer celui du pharmacien référent à la place du numéro fictif « 00000000000 ».

2.3 Le remboursement

Lors du formatage de la facture (F7), la fenêtre suivante apparaît :

Winpharma ? x

Vaccination antigrippe. Voulez-vous facturer :

- Bon de prise en charge Médecin (EXO = 7)
- Bon de prise en charge Pharmacien (EXO = 7)
- Bon de prise en charge spécial 2-17 ans Médecin (EXO=0)
- Bon de prise en charge spécial 11-17 ans Pharmacien (EXO=0)
- Pas de bon de prise en charge

Population concernée :

- Enfants de 6 mois à 10 ans avec comorbidités
- Enfants de 11 à 17 ans avec comorbidités
- Adultes avec comorbidités
- Personnes de + 65 ans

IMPORTANT : Le code acte VGP est compatible avec les natures d'assurance Maladie ou Maternité. Il n'est pas compatible avec les natures d'assurance AT ni SMG.

Depuis le 01/11/2019, le taux de prise en charge de l'acte VGP est à 70 % pour tous les régimes, sauf CRPCEN 80 % (et certains cas particuliers de SNCF). Pour les patients en ALD, le taux est à 100 % si la mention « prise en charge de l'injection au titre de l'ALD » figure en clair sur le bon de prise en charge.

Le code exo 7 (prévention) ne s'applique pas au code acte VGP.

2.4 Taux de prise en charge mutuelle

Il convient de renseigner le taux de prise en charge de l'acte VGP par la mutuelle.

Prise en charge VGP ? x

Le taux de la prise en charge par la mutuelle 75500017 AME avec Code Remb AME pour la Vaccination Grippe Pharmacien est ...

Prise en charge 100% du TM

Renseigner un autre taux

☒ Afficher la question pour cette mutuelle la prochaine fois

Cliquer sur le bouton « prise en charge 100% » si la mutuelle prend en charge le reste à payer pour l'acte VGP

2.5 Le formatage de la facture

Exemple de facturation d'un vaccin antigrippe :

FACTURATION
1 PATRICK

F5 Lire Carte Vitale / ApCV → F6 Scan Ordonnance → F7 Facture Subrogatoire → F8 Impression Ordonnance → Ctrl+Entrée Règlement → Ctrl+A Annuler

14,02 € Facture 2 (Ctrl+N) Formater la facture

Assuré
Nom: ESSAI
Prénom: ALAINBIS
No SS: 1 42 19 62 965 1
Adresse:
CP Ville:
Centre: 01 349 9881
Tel Dom:
Note:
D. visite: 03/10/23

Type de Facture
Facture Sécurisée
Facture Dégradée
Facture Sécurisée Sans CV
Subro Classique

Nature d'Assurance
1. Maladie
2. Maladie
3. Accident de Travail
4. S.M.S.

Pièces Justificatives
Justif AMO
C.A.S.
Justif AMC
PAS DE PJ

Prescripteur
Nom: PHARMACIE CNDA
Prénom:
Hôpital:
RPPS: 9990006300
ID / Finess: 99 2 99909
Spéc: PHARMACIEN
Tél: 11.11.11.11

Dates
Date/orig ord: 03/10/2023
Date fac: 03/10/2023

Ordonnance Posologie Fich 2,25 EUR

N	Produit	Liste	Stock	Cmd	Code Acte	TVA	Base	PrixTTC en €	Remise	Qté	Montant en €
1	VACCINATION GRIPPE PHARMACIEN				0 VGP	0,0	0,00	7,50	0,00	1	7,50
2	VAXIGRIP INJ SRG0,5MLA/AIG 1 RP		97		0 PH7+HD7	2,1	0,00	6,52	0,00	1	6,52

A payer: 14,02 € 91,97 F CV TP: 70-35-0-100-85 = 2,25 Total 1 article: 14,02 €

2.6 Impression de l'attestation de vaccination

Suite à la facturation, il est proposé d'imprimer une attestation de vaccination. Il est prévu d'éditer l'attestation de vaccination au dos du bon de prise en charge de la vaccination antigrippale.

WinPharma ? X

Voulez-vous imprimer l'attestation de vaccination ?

Oui Non

Attestation de vaccination - Brother DCP-7065DN Printer
Paramètres de l'état! Zoom Texte fichier! ?

Imprimer Imp. Pages PDF PDF Pages Fermer Spec. imp

Attestation de vaccination

Patient : TEST AMG ALAIN 01/19/1972
Date d'administration : 24/09/2019
Professionnel de Santé : DEUXCOINS FELICIE 10002769403
Vaccin administré : 3400932129904 VAXIGRIP INJ SRG0,5ML A/AIG 1
Numéro de lot : 123

PHARMACIE TEST
rue Dupont
56001 Arzon
TEL : 0825 07 03 03
9999999099 RPPS 999999999999 OP : 1

Il est également possible de l'imprimer ultérieurement :

- Depuis la « **Liste des ventes** », bouton « **Imprimer** »
- Depuis le « **Journal de vaccination** », bouton « **Imprimer** »
- Depuis le menu « **Etat** » puis « **Attestation de vaccination** »
- Depuis le « **Fil rouge** », icône « **Impressions** »

3. Journal de vaccination

Suivant la législation, une liste « Journal de vaccination » apparaît dans Winpharma : menu : **Listes / Journal de vaccination.**

JOURNAL DE VACCINATION							
Date	Numéro	Pharmacien	Patient	Code13Réf	Nom du produit	Lot	Qté vendue
24/09/2019	1	DEUXCOINS FELICIE 10002769403	TEST AMG ALAIN CHDA 34170 CASTELNAU LE LEZ	3400930029220	FLUARIXTETRA INJ SRG0.5ML 1+2A	33	1
24/09/2019	2	DEUXCOINS FELICIE 10002769403	TEST AMG ALAIN CHDA 34170 CASTELNAU LE LEZ	3400932936175	TETAGRIP INJ SRG0.5ML 1	55	0
24/09/2019	3	DEUXCOINS FELICIE 10002769403	TEST AMG AMELIE CHDA 34170 CASTELNAU LE LEZ	3400932129904	VAXIGRIP INJ SRG0.5ML A/IG 1	55	1
24/09/2019	4	DEUXCOINS FELICIE 10002769403	TEST AMG ALAIN CHDA 34170 CASTELNAU LE LEZ	3400932129904	VAXIGRIP INJ SRG0.5ML A/IG 1	123	1
		Vente annulée					

En cas de présence du code VGP dans la facture, les données saisies à la facturation s'enregistrent dans le journal.

En cas d'annulation de la facture, l'enregistrement correspondant prend la mention « Vente annulée ».

JOURNAL DE VACCINATION							
Date	Numéro	Pharmacien vaccinateur	Patient	Code13Réf	Nom du produit		

Filtre GRP pour
vaccination grippe

Le journal de vaccination contient plusieurs types de vaccins. Pour afficher les vaccins grippe uniquement, utiliser le filtre GRP.

4. Envoi de la note de vaccination au DMP

Winpharma propose également **d'envoyer une note de vaccination au DMP du patient**, dès lors que ce dernier a son DMP activé. La qualification de l'INS est nécessaire pour l'envoi au DMP.

Après le formatage de la facture et le choix du bon de prise en charge, la fenêtre suivante apparaît. Valider, puis confirmer l'envoi.

L'envoi du document au DMP du patient

Titre du document
Note de vaccination

Paramètres de confidentialité ☐ Connexion secrète

Pour le patient et ses représentants :

☒ VISIBLE par le patient

☒ VISIBLE par les représentants légaux du patient

ATTENTION! Une fois marqué comme VISIBLE pour le patient ou ses représentants légaux le document ne peut pas être converti en invisible.

Pour les professionnels de santé :

☒ VISIBLE par les professionnels de santé autorisés à accéder aux documents du DMP du patient

☐ MASQUÉ aux professionnels de santé : Document visible uniquement par son auteur et les médecins traitants DMP

MSSanté

☐ Autoriser l'envoi du document au patient ou à son représentant légaux

☐ Autoriser l'envoi du document aux professionnels de santé

1. Validez

Valider et envoyer au DMP **Enregistrer pour envoyer plus tard**

Contrôle des paramètres d'envoi

Le document Note de vaccination sera envoyé au DMP du patient PAT-SIX ALAIN avec les paramètres de visibilité suivants:

VISIBLE au patient (irréversible)
VISIBLE aux représentants légaux du patient (irréversible)
VISIBLE aux professionnels de santé

1. Confirmez

Confirmer **Annuler**

Vous pouvez accéder à tous les documents envoyés au DMP de patients via le menu : **Listes / Liste des documents Ségur**.

NB : Les noms de patients en italique signifient patient avec absence d'INS qualifié.

SÉGUR DOCUMENTS									
Date modif	Patient	Auteur	Type	Nom du document	Visibili pati...	Visibili repr....	Visibili PS	Eta D...	Eta M...
07/11/22 15:09	ADRTROIS TOUSSAINT	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination ANN	Note de vaccination	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
07/11/22 15:09	ADRTROIS TOUSSAINT	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination ANN	Note de vaccination	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
09/03/23 19:29	ADRTROIS TOUSSAINT	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination	Note de vaccination	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
12/07/23 16:10	ADRQUATRE ADRIEN	DESAI PHILIPPE	BPM	BPM Entretien de recueil d	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
24/08/23 17:23	<i>ACCIDENTS RICHARD</i>	<i>DESAI PHILIPPE</i>	Note de vaccination	Note de vaccination	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
31/08/23 14:53	ADRTROIS TOUSSAINT	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination	Note de vaccination	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
31/08/23 15:09	ADRQUATRE ADRIEN	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination	Note de vaccination	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
01/09/23 15:40	ADRTROIS TOUSSAINT	DESAI PHILIPPE	Note de vaccination ANN	Note de vaccination	⊗	⊗	⊗	⊗	⊗
Modifier... Supprimer Envoyer au DMP Supprimer du DMP Consultation du DMP du patient Envoyer par MS SANTÉ Afficher dc									
EUR									

Pour plus d'information à ce sujet, consulter la documentation accessible par le menu : **Aide / Ségur / Utilisation**.